

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2692/2020	Objet : Election des Adjoints au Maire

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 0

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mil vingt, le 3 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Céline MONASSA, Roland TIBI, Dominique HUMEZ, Jean-Pierre VANHAVERE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Grégory NGUYEN, Noémie ARNOFFI, François ELIE, Caroline DELISSE, Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard FESNEAU, conseillers municipaux

Absents représentés : /.**Absents** : Sylvie GERINTE, Jean-Michel CARIGI, Danielle METRAL.

Monsieur Alain BOUKRIS a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7-2 ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 fixant le nombre des adjoints au maire à 8 ;**Considérant** que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes la parité s'applique et l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures.

La liste « J'aime Marolles » est candidate avec :

- 1 - Florence TORRECILLA
- 2 - Alain BOUKRIS
- 3 - Vanessa HANNI
- 4 - Nicolas BRAGARD
- 5 - Anne FERREIRA
- 6 - Jean Luc DESPREZ
- 7 - Pauline BOHNERT BISQUERT
- 8 - Arnaud DESSAINT

Les assesseurs sont : Roland TIBI et Nicolas BRAGARD (le conseiller le plus âgé après le doyen et le conseiller le plus jeune)

Monsieur le Maire procède au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote plié sur papier blanc dans l'urne.

Résultats (au 1^{er} tour) :

- Nombres d'enveloppes trouvées dans l'urne : 24
- Nombre de bulletins nuls et blancs : 4
- Nombre de suffrage exprimés : 20
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 11
- Nombre de voix obtenues : 20

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants, 20 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : PREND ACTE des résultats obtenus à l'élection des adjoints au maire.

ARTICLE 2 : DIT que la liste « J'aime Marolles » a obtenu 20 voix au 1^{er} tour de de scrutin.

ARTICLE 3 : PROCLAME que les adjoints au maire sont dans l'ordre du tableau du conseil municipal :

1^{er} adjoint : Florence TORRECILLA

2^{ème} adjoint : Alain BOUKRIS

3^{ème} adjoint : Vanessa HANNI

4^{ème} adjoint : Nicolas BRAGARD

5^{ème} adjoint : Anne FERREIRA

6^{ème} adjoint : Jean Luc DESPREZ

7^{ème} adjoint : Pauline BOHNERT BISQUERT

8^{ème} adjoint : Arnaud DESSAINT

Les personnes élues ont déclaré accepter d'exercer leur fonction.

Le PV d'élection est dressé en séance, avec feuille de proclamation annexée.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

MAROLLES-EN-BRIE, le 3 juillet 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr